Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_11A-DE

Publié le 20/02/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

Séance du 10 février de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 4 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h37.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick		X			MEURO Jérémy
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier	X				
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc			X		
FOLLET Denis	X				
GARNIER Sébastien		X			LE HEGARAT Nadia
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc		X			JOUSSE Fabien
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric	X				
HERVIOU Alain		X		LANCIEN Erwan	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine	X				
LE BIHAN Gilbert	X				
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe		X			GOAZIOU Fabienne
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe		X			BOISSIERE Olivier
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_11A-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique	X				
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia		X			SAPIN Alain
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique		X			
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique		X			
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			LE TURLUER Frédéric
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick	X				
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène					
THOMAS Philippe		X		HELLO Marie-Christine	
TROEGER Eva	X				

En exercice : 57 **présents :** 45 **dont suppléants :** 2 **Votants :** 52 **dont pouvoirs :** 7

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

<u>Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :</u>

SUPPLÉANT	**présence**
ANTOINE Vincent	
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	**présence**
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_11A-DE

CC_2026_11A : Insertion par l'activité économique : adhésion à la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION CC_2026_11 POUR ERREUR DE CHIFFRE

Leff Armor communauté, dans le cadre de son action en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la solidarité territoriale, conduit plusieurs dispositifs d'Insertion par l'Activité Économique (IAE) à travers Les Chantiers Leff Armor.

Afin de renforcer son ancrage dans le réseau national et régional des acteurs de l'insertion, Leff Armor communauté souhaite adhérer à la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).

L'adhésion à la FAS permet à Leff Armor communauté :

- de s'inscrire dans un réseau reconnu d'acteurs de l'IAE et de la solidarité à l'échelle régionale (FAS Bretagne) et nationale ;
- de participer aux travaux, échanges et formations proposés par la Fédération (veille juridique, appels à projets, groupes thématiques, publication d'offres d'emploi, accompagnement technique et politique) ;
- de bénéficier d'un appui sur les politiques d'insertion, de transition sociale et d'innovation solidaire.

La cotisation est composée d'une part fixe (250 €) et d'une part variable en fonction du nombre d'ETP (779,14 €). Ainsi, pour 2025, la cotisation annuelle s'élève à 1 029,14 €.

Cette dépense n'ayant pas été inscrite au budget primitif 2025 adopté le 1er avril 2025, il est proposé au Conseil communautaire d'en régulariser le principe par délibération.

Entendu l'exposé de monsieur le conseiller délégué,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de Leff Armor communauté à la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) au titre de l'activité des Chantiers Leff Armor,

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à cette adhésion et à régler la cotisation annuelle correspondante, d'un montant de 1 029,14 € TTC pour l'exercice 2025.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Fabienne Goaziou